

## Assemblée Générale CANOL du 14 mars 2005

Elle s'est tenue à la Maison des Associations de Charbonnières, a rassemblé plus de 80 personnes. 208 adhérents avaient envoyé leurs pouvoirs.

Dans son rapport moral, le Président Michel VERGNAUD a rappelé les buts de l'association, fait le point des actions correspondantes et des bulletins publiés et mis l'accent sur les **nouvelles actions entreprises** :

- **études sur des cantons en communauté de communes** (St Laurent de Chamousset et Tarare)
- lancement de **consultations des dossiers de subventions**,
- **contrôle des bilans sociaux** des principales collectivités territoriales, où des erreurs et oublis ont été relevés.

Il a particulièrement souligné les constats faits dans le domaine de la **démocratie** :

- **carence du contrôle de légalité du Préfet** et absence de possibilité de recours,
- **inaction des Ministères** de l'Intérieur et de la Justice face aux infractions commises par les administrations locales
- **incohérence des décisions de justice** (intérêt à agir de CANOL et aide juridictionnelle).

Il a remercié tous les membres actifs pour leur participation au dynamisme de l'association.

Jacques KREBS, trésorier adjoint, a fourni les chiffres de la comptabilité adhésions :

- **695 adhérents à fin 2004** (progression de 20%)
- Un tiers d'entre eux habite Lyon, un tiers le nord-ouest lyonnais et un tiers le reste du département.

Georges COLIN a présenté le rapport financier :

- L'année 2004 s'est terminée sur un solde positif de 1 900 €
- Le budget 2005, basé sur une croissance des effectifs de 20% est en équilibre à 18 400 € et prévoit 5000 € de frais de justice.

*Le Rapport moral, le rapport financier et l'élection des 19 candidats à un poste d'administrateur ont été adoptés à l'unanimité des adhérents présents et représentés.*

Le Président a présenté les projets pour 2005 :

- les prochains bulletins à thème concerneront la Culture (ci-joint), les subventions importantes, les ordures ménagères
- il est prévu 5 bulletins d'actualités
- **la surveillance des subventions et des bilans sociaux des principales collectivités va s'intensifier** et pourront donner lieu à des recours en justice

- **de nouvelles opérations de parrainage** vont être entreprises afin d'encore mieux faire connaître l'association
- une meilleure répartition des fonctions parmi les membres actifs afin de faire face à l'accroissement des actions en cours;

Il a alors détaillé le nombre et l'exigence de précision des tâches (*matérielles et intellectuelles*) qui doivent être assurées pour garantir le bon fonctionnement de l'association, et **sollicité la venue de nouvelles bonnes volontés** pour les assumer.

La soirée s'est terminée par un sympathique pot de l'amitié.

## impôts qui augmentaient!

La Région Rhône-Alpes fait presque figure de bon élève dans la classe des régions françaises : elle n'augmente les taux des impôts locaux que de 6%, alors que certaines régions les augmentent de plus de 50%. Elle a donc prévu dans son budget 2005 des rentrées fiscales directes de 342 millions d'euros, en augmentation de 7% (et non 6%, car il faut y inclure l'augmentation annuelle des bases d'environ 1% décidée par l'Etat, qui s'y ajoute). Cela va donc lui procurer des rentrées supplémentaires de 22 M€ pour ses prochains budgets.

**Mais personne (CANOL excepté) ne vous parle de l'augmentation de la dette.** Celle-ci était à fin 2003 (dernier exercice comptable publié) de **487 millions d'euros**

Le budget 2005 que nous venons d'examiner a déjà estimé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005, elle était de 608 M€, soit 121 M€ de plus, rien qu'en 2004 (+25%), qui représentent **38% des impôts 2004** (320 M€).

Eh bien, ce n'est pas suffisant! La Région a prévu en 2005 de rembourser 61 M€ en capital... et d'en emprunter 321 M€, soit **une nouvelle majoration de la dette de 260 M€** ce qui la portera à 868 M€.

**En moins de 2 ans, le nouveau Conseil Régional aura augmenté la dette de 78%, l'équivalent de 138% des impôts locaux 2004!**

**... et il ne nous aura pas encore fait payer le transfert des locaux du Conseil Régional dans le centre de Lyon!**

La Région Rhône-Alpes qui était une des régions les moins endettées de France est passée en moins de deux ans parmi les régions les plus endettées!

Attendez-vous à des lendemains qui déchantent!

## Concertation autoritaire à Lyon

Dans son plan de mandat, la municipalité de Lyon avait promis une **concertation ouverte sur les sujets concernant les habitants**. Or, que constatons-nous?

- fin 2004, décision autoritaire sur **les tarifs de parkings du centre ville et pose de parcmètres à La Croix Rousse** provoquent une vague de réclamations. M. Collomb est obligé de différer toute décision. Où est la concertation?

- **Les tarifs de location des places de marchés** sont arbitrairement annoncés en augmentation de 10 à 50%. Les intéressés ne comprennent pas cette décision et expriment leur grogne. Où est la concertation?

- Un conseiller municipal rassemble **ces réactions sur La Fête des Lumières 2004** : « Trop conceptuelle » (Le Monde), « La Fête des Lumières n'a pas ébloui Lyon » (Libération), « Trop élitiste » (20 Minutes), « A trop vouloir intellectualiser, le message devient inaudible » (Le Progrès).

Défaut de concertation?

- Les élus prennent connaissance du **nouveau Plan Lumière** par la presse ou par Internet, avant qu'on ne leur présente le dossier ! Manque de concertation ?

Sous quel régime vivons-nous?

**Analyse des bilans sociaux :  
les explications tardent à venir!**

Le **Conseil Général** vient de répondre à notre lettre du 7 mai 2004 (plus de 10 mois d'attente). Il reconnaît des erreurs dans la présentation des effectifs du bilan social 2002 et met à notre disposition le bilan social 2003! Nous avons pu également obtenir le tableau des décharges accordées aux représentants du personnel, qui sont conformes à la loi.

Il n'en est pas de même pour le **Grand Lyon** qui n'a pas encore répondu à notre courrier du 22 novembre 2004. Nous l'avons relancé!

La **Ville de Lyon** nous a répondu : elle reconnaît que les décharges sont bien deux fois plus importantes que ce que la loi prévoit, mais ne fournit pas l'explication que nous avons demandée sur cette différence.

On se demande parfois si nos élus comprennent le Français. Il faut bizarrement leur envoyer plusieurs courriers pour obtenir une réponse complète à une question claire et précise!

### **Nouveau laxisme gouvernemental**

**La dette de l'Etat Français** ne cesse d'empirer. Elle dépasse officiellement les mille milliards d'euros et dépasserait même les **2 500 milliards €** si on y intégrait les retraites des fonctionnaires et des employés des entreprises publiques qui ne sont pas soumises au régime de la répartition mais directement financées par le budget de l'Etat.

Nos gouvernements successifs n'arrivent pas à la diminuer, mais seulement à en ralentir la croissance, contrairement à ce qu'ont réalisé les autres pays européens.

**Les mesures prises** récemment (mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, réduction des pouvoirs de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes, refus d'accepter que les députés puissent se faire aider par des auditeurs indépendants,...) **ne vont pas dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure gestion des Finances Publiques.**

L'Etat est maintenant obligé, pour pouvoir supporter la charge de cette dette, de **lancer des emprunts d'une durée de 50 ans**, ce qui ne s'était pas vu depuis la guerre de 1914-18!

**Sa dernière reculade devant les syndicats de fonctionnaires**, acceptant les revendications sans aucune contrepartie, ni de diminution des effectifs, ni de révision des statuts, ni de rémunération au mérite, prouve que **rien n'est fait pour que les Français prennent conscience de la gravité de la situation actuelle et acceptent de faire des sacrifices.**

**La France vit à crédit : pitié pour nos enfants!**

### **Trop de cadeaux pour l'O.L.!**

Un contribuable lyonnais (qui n'est pas membre de CANOL) s'est offusqué que **l'Olympique Lyonnais**, qui reçoit chaque année de nos collectivités locales plus de **2 millions d'euros de subventions** ne paye que **600 000 € la location du stade Gerland** alors qu'il en est quasiment le **seul utilisateur** et que le seul entretien du stade coûte déjà 400 000 € à la ville.

**Il a obtenu du tribunal administratif de Lyon que cette somme soit jugée insuffisante.**

Les Lyonnais devraient donc être un peu moins mis à contribution!

**Merci à la personne qui a intenté cette action!**

### **Le service public d'EDF de plus en plus cher!**

Le prix du kWh incluait jusqu'en 2002, sans que personne ne le sache, une **"contribution au service public d'électricité"**.

En 2003 EDF a isolé cette contribution sur sa facture... l'a augmentée de 33% en 2004... et facture la TVA en prime!

**Une nouvelle loi permet à nos collectivités de financer les problèmes d'eau des pays étrangers**

Nous attendions depuis plus de deux ans le jugement de notre recours contre une délibération de décembre 2002 du **Grand Lyon, qui créait un fonds d'intervention pour venir en aide aux pays du Tiers Monde dans le domaine de l'eau.**

**CANOL** pensait pouvoir **limiter les dépenses de nos administrations à celles qui ont un intérêt local**, comme le code Général de Collectivités Locales le prévoyait.

**Une loi du 9 février 2005 autorise désormais les collectivités ayant une compétence dans le domaine de l'eau à utiliser cette compétence non plus seulement pour les besoins de la population locale, mais pour tous les pays qui peuvent en avoir besoin!**

**Le Tribunal Administratif de Lyon**, dans son jugement du 17 février 2005, **n'a pas examiné le fonds de l'affaire soumise par CANOL et a décidé d'un non-lieu** sous prétexte que le Grand Lyon avait modifié cette délibération 5 mois plus tard.

Ces décisions, qui justifient non seulement des aides, mais aussi des voyages de nos élus et de nos fonctionnaires, vont une nouvelle fois à l'encontre de la maîtrise des dépenses publiques!

### **Contrôle des subventions importantes versées aux associations (suite)**

Après le Conseil Régional et le Conseil Général, nous avons pu avoir accès aux dossiers demandés au **Grand Lyon** et ceux de **Lyon** viennent de nous parvenir. Leur étude est en cours.

Le **Conseil Régional** a répondu à nos demandes d'éclaircissement. Mais la moitié des anomalies constatées reste sans réponse. Nous allons faire preuve de persévérance et demander des explications complémentaires.

Le **Conseil Général** nous a également répondu, demandant un délai, compte tenu du "foisonnement de nos questions". Celles-ci ne foisonnent qu'au rythme des anomalies constatées, qui sont fort nombreuses!

### **Ecully : un modèle à suivre pour les autres collectivités territoriales**

Nous avons appris que le Conseil Municipal d'Ecully avait voté le budget 2005 le même jour que la présentation de son compte administratif 2004.

C'est la première fois que nous voyons **un budget voté en fonction des réalisations de l'année passée** et non en fonction du budget précédent, comme c'est malheureusement généralement le cas.

Nous avons signalé cette aberration dans l'éditorial du bulletin CANOL n°15. Ecully nous a entendus!

**Bravo à l'Adjoint aux Finances d'Ecully!**

### **Service minimum dans les services publics : Contribuables Associés fait avancer les choses!**

**Le président de Contribuables Associés, Gabriel ONESTO, avait déposé un recours contre la RATP suite aux grèves sauvages du printemps 2003.**

Le Conseil d'Etat vient de rendre son verdict, signifiant clairement que le règlement intérieur de cette entreprise publique ne garantissait pas la continuité du service public en cas de grève, principe pourtant de valeur constitutionnelle.

**La RATP est maintenant sommée par les magistrats de se prononcer sur l'instauration d'un service garanti ou minimum en cas de grève.**